



Déclaration liminaire et questions/propositions de la CGT FINANCES PUBLIQUES – CHS-CT du 06 mai 2020.

Madame la Présidente,

Ce CHS s'ouvre dans un contexte qui bouscule l'ensemble de notre organisation et son fonctionnement traditionnel. Toutes les strates de notre société ont été, sont et seront affectées par un virus qui a terrassé toutes ses composantes et a nécessité la mise en œuvre de mesures exceptionnelles. Etat d'urgence sanitaire, prises de décisions politiques et économiques sans précédent, restrictions des libertés publiques, confinement. D'un point de vue épidémiologique la situation n'a guère évolué : pas de traitement, pas de vaccin contre cet assassin silencieux qui a fait mondialement, plus de 252 000 victimes dont 25 531 en France. Les seules protections sont celles préconisées par les professionnels de santé qui sont pour l'instant l'alpha et l'oméga de notre protection, les gestes barrières, la distanciation sociale. La cartographie gouvernementale, bien qu'elle évolue favorablement, laisse peu d'espoir d'amélioration pour l'Ile-de-France et pour le département du Val-de-Marne. Vastes sujets d'inquiétude pour la population de cette région que d'emprunter les transports en commun, de remettre à l'école les enfants sur la base du « volontariat » sachant que 33 des édiles du département sur les 47 communes qui le composent estiment prématurée cette reprise et ont exprimé leurs inquiétudes et angoisses auprès du Chef de l'Etat. La communication gouvernementale oscille entre un 1^{er} ministre soucieux et inquiet et un Chef de l'Etat se voulant rassurant. La reprise annoncée de notre activité s'inscrit dans ce contexte anxiogène. Jusqu'à présent vous avez pu maintenir un présentiel faible, par le recours aux ASA et au télétravail. Nos différentes interventions au cours des audios conférences passées, ont permis de recenser les problèmes et de contribuer à la « stabilisation » des situations afin de garantir la sécurité et la santé de nos collègues. Ce point reste notre fil rouge : **la santé et la sécurité de nos collègues n'est pas négociable**, le maintien du présentiel **le plus restreint** est donc une priorité. La sécurité en est une autre et passe par un ensemble de mesures et de questionnement que nous vous soumettons en amont.

Nous ayons donné notre accord à une procédure en audio conférence et sommes conscients du contexte « extraordinaire » dans lequel ce dernier se tient cette instance. Cependant être averti la veille pour le lendemain ne nous paraît pas être conforme à l'esprit de concorde recherché dans le cadre des modalités du dialogue social instaurées depuis le 16 mars.

Protection des agents

- Y a t'il un stock de kit désinfectant (lingette, produit, essuie-tout) suffisant pour la reprise ?
- Masques : commande(s) supplémentaires ? A usage unique ou réutilisable ? Combien par agents ? Pour tous les agents ou simplement ceux qui utilisent les transports en commun (comme actuellement) ;
- le masque n'est pas adapté pour les porteurs de barbe et de moustaches : peut-on envisager des commandes de visièr (prévu dans la DDFIP de l'Aude) ;
- Gel hydro par agent à utiliser dès la sortie des transports ?

- Faut-il des sacs poubelles différenciés pour jeter les déchets des produits utilisés par les agents pour nettoyer leur poste de travail et les équipements communs dans chaque service ; utilisation de poubelle à pédale pour éviter les manipulations ?
- Quels mesures ont été prévues pour les locaux syndicaux ?
- Courrier : quel(s) est(sont) les Equipements de Protection Individuelle (EPI) prévus ; quelle organisation est prévue pour la récupération du courrier ; masques pour tous les agents du courrier ? Pour les agents qui viennent le récupérer ? Rappeler aux sites que le traitement du courrier doit se faire à J+1 ce qui n'est pas appliqué à Boissy par exemple ; quelles mesures particulières ont été prévues dans le cadre de l'utilisation des machines d'affranchissement qui sont multi-utilisateurs ?
- (Agents de la DBLI) Nettoyage des véhicules de services ? Qui, quand, fréquence. Les outils communs (gros outillage) modalité de nettoyage ?
- Espace communs et espace repas : de nombreux sites sont équipés de salle de convivialité avec des possibilités de restauration. Mettre en place une fiche "désinfection " précisant les horaires auxquels ont été pratiqués la désinfection des locaux (la solution optimale étant une désinfection 2 fois par jour). Définir dans ces espaces, un sens de circulation et le nombre maximum d'agent pouvant s'y rendre en même temps ; définir des plages horaires d'utilisation ; quid de l'utilisation des matériaux communs (micro ondes, couverts collectifs etc) ; mopieurs : quid du nettoyage ? Rappeler les consignes de sécurité (nettoyage des mains après utilisation, affichette signalétique etc.) ; Ascenseur des divers bâtiments : à définir le nombre de personnes maximum pouvant les utiliser dans le contexte COVID, définir pour les escalier un sens de circulation (un réservé aux entrée, l'autre aux sorties ?) ; sanitaires : quelles précautions sachant que la distanciation sociale est dans ces locaux une vue de l'esprit ?
- Quelle(s) solutions particulières pour les services industriels de la DDFIP (STC notamment) qui utilisent une/des machines pour l'ouverture du courrier et sont donc potentiellement multi-utilisateurs ?
- Restauration collective (Créteil) : Accès aux seuls agents de la direction ? Modalité de fonctionnement, sens de circulation, marquage au sol ; condamnation des fontaines à eau (bouton poussoir) des machines à cafés du restaurant administratif ? Horaires décalés ?
- Climatisation + VMC : demander les contrats d'entretien pour les clim faisant l'objet d'un contrat ;
- Où en est on de la pose des plexiglass dans les accueils ? Une pose est elle également prévue pour les marguerites ? (cloisonnettes en plexi ou autres matériaux ?)
- Condamnation des portes-manteaux ; utilisation de vestiaires fermés et ou de sa propre chaise. Le matériel individuel doit le rester (matériel de bureau, cafetière,théière). Quid des PC type full intranet en libre accès dans certains service ?
- Machine à café collective : condamnation ?
- Le plan de déconfinement national prévoit en fonction des locaux, des surfaces résiduelles (surface disponible après déduction du mobilier) de 4m² par agent et déterminent donc le nombre d'agent pouvant occuper en sécurité les locaux permettant la pratique de la distanciation sociale. Nous demandons la communication, service par service, du nombre maximum d'agents dans les locaux permettant de garantir la distanciation sociale ;

- L'accueil physique reste-t-il suspendu ? la CGT revendique sa suspension et le recours aux accueils téléphonique sur rendez-vous ;
- Pour les agents qui vont reprendre en présentiel et utiliser les transports en commun, comment les masques pour le jour de la reprise vont leur être transmis ?
- pour les personnes fragiles qui ne peuvent pas prendre les transports en commun et pour qui le covoiturage est impossible, un partenariat avec une entreprise de taxi/vtc est-il prévu ?
- pour les personnes fragiles qui ne peuvent déjeuner à la cantine : installation de micro ondes dans les services (ou vont-ils manger des repas froids) ?
- problème de circulation dans les services avec couloirs étroits (ex PCE VINCENNES)
- Quid des agents vivant avec des personnes à risque ?
- Etudier la possibilité d'extension du télétravail par la dotation de portables supplémentaires ; as-t-on une idée plus précise de la dotation potentielle des « portables stagiaires » ?
- Médecine de prévention : quel rôle dans la reprise ? Visites médicales ? Protection des membres de l'équipe médicale (charlottes, gants, surblouse, « surchaussures » ? Testing ?

PCA

- Rédéfinition du PCA : dans quelle mesure ? Comment les agents seront-ils prévenus et dans quel délai ? Rappeler aux chefs de service (exemple de Boissy) qu'il s'agit d'une reprise progressive et non pas de la mobilisation de l'intégralité de la ressource.
- Peut-on demander à un agent en télétravail de faire du présentiel 1 jour sur 2 ? Par ailleurs le traitement des EDR, certains travaillent en alternance 2 jours de présentiel, 3 jours au domicile, alors que certains sont mobilisés 5 jours sur 5 (ce sera le cas notamment de certains EDR fonciers. Quelles raisons expliquent ces différences de traitement ?
- Il existe des solutions qui permettent d'utiliser un système intermédiaire (DDFIP de l'Orne – qui vient d'être dotée de ces matériaux, 40 UC) TINY PC - viennent en complément des PC portables. Peut-on envisager le recours à cette solution intermédiaire pour limiter le présentiel ?
- Quid des accidents du travail intervenus dans le cadre du télétravail ?
- Isolement possible des agents en télétravail et confiné : quelles mesures prises et/ou à prendre ?

DUERP

- Actualisation du DUERP intégrant le COVID 19, par service ;

RH

- Conditions d'arrivée des stagiaires dans les services : tutorat ? Sécurité des agents : comment tutorer en respectant les 4m² autour du tuteur ? Masque ?

- Quid de la reprise des personnes fragiles ?
- ASA garde d'enfant dans le contexte évoqué notamment d'une reprise progressive (1 semaine sur 2) ou selon les communes de « pas de reprise du tout » ? Communiquer rapidement sur ce sujet ;
- Journée décalée : mise en œuvre, horaires, prise en charge sous SIRHIUS, journée continue ?

La CGT FINANCES PUBLIQUES pense que la mise en œuvre du PRA nécessite de prendre en **compte la journée complète d'un agent** du départ du domicile jusqu'à son retour le soir. A cet effet, la fiches jointe peut constituer une piste utile de réflexion.

La question de l'ouverture des accueils demeurent un point saillant des interrogations des agents quelques soient les services. Si dans un premier temps, l'accueil est momentanément suspendu les conditions de sa reprise appellent un ensemble de questionnement de la CGT et notamment :

- Entrée des bâtiments : définition d'un sens entrée-sortie permettant la distanciation sociale des contribuables et assurant la fluidité des flux ; marquage au sol définir à partir de la surface, le nombre maximum de personnes pouvant être accueilli simultanément dans les locaux en toute sécurité ;
- Accès aux services sous conditions : port du masque des usagers. Question qui leur fournit ? Seconde question qui fait « la police de distanciation » Il est hors de question que les agents de la DGFIP, des services civiques et/ou autres apprentis soient intégrés dans cette boucle → recours à des vigiles. Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'accueil : on se lave les mains à l'entrée et à la sortie. Sécurité des agents : pose de plexiglass isolant comme dans les supermarchés, marquage au sol, distanciation sociale etc. Condamnation d'un siège sur deux dans les accueils(idem que dans les transports) ;
- Intégrité des locaux : désinfection à quelle fréquence ? Comment dans cet ensemble sont gérés les PC en libre service ? Qui se charge du nettoyage de ces derniers une fois que l'utilisateur s'en est servi ? Leur utilisation est elle « raisonnable » dans le contexte COVID ?
- Accueil des usagers institutionnels (régisseurs) : comment sont opérés les dépôts de fonds (régie de parking d'Ivry-sur-Seine par exemple) et sous quelles conditions de sécurité ?
- Accueil des fournisseurs : définition d'un accueil par un point d'entrée unique, condition de manipulation des colis par la logistique, quelle sécurité (masque, gants etc) ; accompagnement du fournisseur dans les locaux et vérification des gestes barrières ?

Pour la section CGT FINANCES PUBLIQUES
Ophélie MANIGLIER et Christian AFFRAIX.